
Séance du 7 mars 2017

Date de la convocation
3 mars 2017

Date de l'affichage du
compte-rendu de la séance :
13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	RUELLE Hervé (19 h)	HATTE Xavier
PASCHAL Benoît	LEFEVRE Gérard	BRIANCHON Sandrine
SANGNIER Bertille	CUVILLIERS Maryline	POUHAER Marie
DEMAREST Vincent	ROUX Carole	BECQUET Christiane
BOULONGNE Bernadette	ROUX Alain	DOINEL Richard

A 18H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : SINOQUET Céline, DESCAMPS Laura et LEULLIER Samuel

Absent non excusé : ROMAIN Davy

Madame Laura DESCAMPS a donné pouvoir à Monsieur James FROIDURE.
Madame Céline SINOQUET a donné pouvoir à Madame Bertille SANGNIER
Monsieur Samuel LEULLIER a donné pouvoir à Monsieur Richard DOINEL

Madame Maryline CUVILLIERS a été nommée secrétaire de séance

Monsieur FROIDURE demande de rajouter à l'ordre du jour : la mise en réserves SAFER, accord du conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------|-------------------------------------|
| N° 2017/07 | 1. Achat terrain rue neuve à HORNOY |
| N° 2017/08 | 2. Subvention DETR 2017 |
| N° 2017/09 | 3. Vente de bois à GOUY-L'HOPITAL |
| N° 2017/10 | 4. Contrat Unique d'Insertion |
| N° 2017/11 | 5. Prime construction maison neuve |
| N° 2017/12 | 6. Mise en réserves SAFER |
| | 7. Questions diverses |

Monsieur le Maire propose à Madame POUHAER Marie de donner lecture du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2017 ;

Madame BECQUET demande que soit supprimé dans la délibération N° 2017/06 dont l'objet est : dons à la commune, la phrase « legs faits à la commune sans conditions, ni charges »
Après cette modification apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur RUELLE Hervé à 19 heures

1 – ACHAT TERRAIN RUE NEUVE – N°2017/07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte à recevoir par Maître Estelle GAY, Notaire à HORNOY-LE-BOURG (80640), il va être vendu par Monsieur LEMAROIS Bruno et Madame HAMON-LEMAROIS Brigitte, demeurant tous deux à HORNOY-LE-BOURG, au profit de la commune d'HORNOY-LE-BOURG, la pleine propriété de l'immeuble dont la désignation suit :

Deux parcelles situées à HORNOY-LE-BOURG (80640) rue neuve,

Ledit immeuble cadastré de la manière suivante :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
AB	171	LE BOURG	01 a 93 ca
AB	179	38 rue neuve	01 a 25 ca
		Contenance totale	03 a 18 ca

Moyennant le prix principal de QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (4.770,00 €) auquel il conviendra d'ajouter la provision sur frais d'acte de vente d'un montant de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850,00 €), le tout à la charge de la Commune d'HORNOY-LE-BOURG.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente soit le 20 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de l'immeuble sis à HORNOY-LE-BOURG (80640) rue neuve, cadastré section AB numéro 171 et 179 pour une contenance totale de 3 ares 18 centiares, moyennant le prix principal de QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (4.770,00 €), la provision sur frais d'acte de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850,00 €) en sus à la charge de la Commune d'HORNOY-LE-BOURG.

- autorise Maître Estelle GAY, notaire à HORNOY-LE-BOURG (80640) à constituer le dossier de vente et à régulariser l'acte de vente sous les conditions sus énoncées.

- accepte de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces complémentaires pour parvenir à la réalisation de l'opération.

2 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 - N°2017/08

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant la subvention DETR 2017 votée lors de la réunion de Conseil Municipal du 11 janvier 2017 pour l'extension du bâtiment communal. Il précise qu'il convient de reprendre une délibération car le taux a été modifié.

En effet, le montant de la subvention a été calculé sur un taux maximum de 35 % au lieu de 30 % de la fourchette, comme annoncé dans le tableau de la Préfecture.

C'est pourquoi, pour être recevable le plan de financement doit être modifié et revu selon les indications suivantes **soit 66 214 euros x 30 %=19 864.20 euros**

Accord du conseil municipal

3 – VENTE DE BOIS A GOUY-L'HOPITAL N°2017/09

Monsieur FROIDURE donne la parole à Monsieur DEMAREST. Ce dernier explique que des arbres menaçaient de tomber sur une habitation à Gouy-l'Hôpital. Il a donc été décidé de les couper avec l'aide des agents communaux.

Un flyer a été distribué aux habitants de la commune pour proposer l'achat du bois de chauffage.

5 personnes ont répondu à la proposition. Le bois (29 stères) a été réparti entre ces personnes au prix de 25 euros/le stère.

- Mme ROUGERIE : 5 stères
- M. LECAILLE : 5 stères
- M. DUPROT : 7 stères
- Mme FAUCONNIER : 5 stères
- M. MOURLEVAT : 7 stères

Les grumes seront vendues aux Ets HATTE pour un montant de 330 euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les titres correspondants

4. – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION N°2017/10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'insertion de Monsieur AUBRUCHET Stéphane arrive à échéance le 31 mars 2017. Après renseignements auprès de Pôle Emploi, Monsieur AUBRUCHET ne peut prétendre qu'à un renouvellement de 3 mois.

Accord du Conseil Municipal, pour renouveler le contrat de Monsieur AUBRUCHET du 1^{er} avril au 30 juin 2017.

Monsieur Froidure explique que pour les besoins des services administratifs et techniques, il peut être amené à signer des emplois aidés dans l'urgence. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter des emplois aidés sans passer en réunion de conseil.

Accord du Conseil Municipal

5 – PRIME MAISON NEUVE -N°2017/11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame MICHEL Laurent et Mylène ont transmis à la mairie la demande de versement de prime de 306 euros accompagnée du certificat de conformité concernant la construction d'une maison neuve à BOISRAULT.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de verser une prime d'un montant de 306 euros à Monsieur et Madame MICHEL.

6 – MISE EN RESERVES SAFER – N° 2017/12

Monsieur FROIDURE indique qu'il a reçu Monsieur GAUTIER de la SAFER pour une mise en réserve des parcelles AE 47, 173, 175 et ZE 8 d'une superficie de 6ha39a85ca.

Il propose au conseil municipal d'acheter ces parcelles pour un montant total de 174.078,70 euros, qui se décompose de la façon suivante :

A - principal d'acquisition (y compris indemnités d'exploitation)	158.051,54 €
B - frais annexe à l'acquisition (notaire)	2.240,00 €
C - honoraires SAFER à l'acquisition (8% de A+ B) + 760 €	13.583,32 €
D – frais proportionnels de stockage euribor 6 mois + 1% durée en mois=2	203,84 €
TOTAL	174.078,70 €

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FROIDURE explique que la maison vacante au 11 rue du château à Hornoy menace de s'effondrer, il voudrait engager une procédure de mise en péril mais pour cela il doit trouver les héritiers.

Il va se renseigner auprès du notaire ainsi qu'aux services des domaines.

Monsieur DOINEL s'étonne que les compte-rendu de réunion de conseil municipal ne sont pas sur le site internet de la commune et que des informations ne sont plus d'actualité. Il souhaite que ce point soit revu lors de la prochaine réunion de conseil municipal ainsi que l'indemnité versée au responsable de la communication.

Madame BECQUET voudrait connaître l'avancement des travaux d'isolation à la gendarmerie ainsi qu'au logement de l'Adjudant-chef. Monsieur FROIDURE indique que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises et que deux VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) ont été installée dans les deux logements.

Monsieur DOINEL s'étonne de ne pas avoir été informé de ces problèmes, alors qu'il fait partie de la commission « bâtiment », il estime que cette commission est inutile puisqu'aucune réunion n'est programmée.

Monsieur HATTE demande pourquoi la subvention 2016 n'a pas été versée à l'association AFLOO. Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

Il indique que des ordures ménagères ont été déposées à Orival à la mare aux joncs (canapé, fauteuil etc...).

Monsieur LEFEVRE précise que la dépose des encombrants à la déchetterie est gratuite pour les particuliers

Monsieur DEMAREST demande aux conseillers municipaux d'être vigilants afin de trouver ces personnes qui font preuve d'incivisme.

La séance est levée à 21 heures